

ce plébiscite, à vous prononcer pour ou contre la conscription pour le service outre-mer. C'est là une éventualité, mais qui ne découle pas du plébiscite... La seule question en jeu est de savoir si le Gouvernement sera libre de suivre la ligne de conduite qui peut lui paraître s'imposer à l'avenir.

Laissez-moi en outre citer un extrait de l'allocation radiophonique prononcée le 21 avril par le chef de la Fédération du commonwealth coopératif et diffusée dans tout le pays. Je cite :

La consultation de lundi ne comporte pas de vote pour ou contre la conscription des hommes pour le service outre-mer. Elle a pour objet de dégager certains membres du Parlement de l'engagement qu'ils ont pris de ne pas même songer à cette question de la conscription. Ainsi, tout en exposant, dans son allocation radiophonique du 7 avril, les raisons pour lesquelles il convient de libérer ceux qui ont pris des engagements contre la conscription pour le service outre-mer, le premier ministre a bien précisé que ce n'est pas la question de la conscription que le plébiscite tranchera. Cette question sera résolue par le Parlement si le Gouvernement vient à la mettre en délibération.

Il ressort de ces citations que le chef de l'opposition et le chef de la Fédération du commonwealth coopératif ont exprimé exactement le même avis que moi sur la question mise en jeu par le plébiscite.

On ne servirait aucune fin utile, on causerait même un préjudice sérieux au corps électoral, en attribuant au résultat du plébiscite une signification différente de celle qu'on avait promis aux votants de lui donner avant le vote. Donner une autre signification à ce résultat entraînerait un grave préjudice pour plusieurs membres de la Chambre des communes qui n'auraient sûrement pas préconisé un vote affirmatif s'ils n'avaient pas été convaincus sans l'ombre d'un doute que, de la sorte, ils n'appuyaient pas la conscription. Il est à ma connaissance que plusieurs députés, dont certains ont des fils dans l'armée canadienne d'outre-mer, étaient eux-mêmes contre la conscription, mais n'ont rien négligé pour obtenir un vote affirmatif dans leurs circonscriptions respectives. S'ils ont agi de la sorte, c'est pour qu'eux-mêmes, "le Gouvernement et le Parlement puissent être entièrement libres de juger de toute situation à la lumière de ce qui est le plus conforme à l'intérêt du pays et au succès de l'effort canadien dans le conflit actuel."

Soutenir qu'on a demandé ou qu'on a obtenu par le plébiscite un mandat en faveur de la conscription, c'est affirmer que le plébiscite n'a été ni plus ni moins qu'un subterfuge. Pareille thèse va beaucoup plus loin : autant dire que ceux qui ont déclaré que la question en jeu n'était pas la conscription n'étaient pas

[Le très hon. Mackenzie King.]

sérieux et qu'ils cherchaient de propos délibéré à duper le corps électoral.

Une telle prétention cause un préjudice grave aux honorables députés de la Chambre qui, sachant l'importance de l'unité nationale en temps de guerre, ont tenté l'impossible pour faire disparaître les préjugés que d'autres tâchaient d'attiser par tous les moyens possibles. En cherchant à faire comprendre aux gens de leur province la situation véritable du Canada dans le conflit actuel non moins que le besoin d'un vote affirmatif tant en vue de la sécurité que de l'unité nationale, nul n'a mieux combattu que la majorité des représentants de la province de Québec à la Chambre, y compris mon ancien collègue, alors ministre des Travaux publics et des Transports.

Je veux qu'on me comprenne bien. Si le Gouvernement a déposé son projet d'amendement au moment où il l'a déposé, ce n'est pas faute de bien interpréter le résultat du plébiscite, mais pour des motifs strictement conformes à l'objet visé par le plébiscite.

J'ai dit que le plébiscite avait pour objet de placer dans sa véritable perspective l'ampleur et l'équilibre de l'effort de guerre canadien aussi bien que de procurer au Gouvernement la liberté d'action requise pour la poursuite de la guerre. Il convient, ce me semble, de réaliser le plus tôt possible ce double objet.

C'est ce qui ressort très clairement des paroles par lesquelles se terminait ma dernière allocation radiophonique du 24 avril. Je cite :

Je n'ai que ceci à ajouter : si la catastrophe venait à s'abattre sur nous, les générations qui nous succéderont iront répétant que si le Gouvernement n'avait pas eu les mains liées, cela ne se serait jamais produit. Telle est la responsabilité que risquent d'encourir ceux qui, dans la crise actuelle, refusent de faire disparaître toutes les restrictions et de donner au Gouvernement ses coudées franches dans sa politique de guerre.

L'ennemi est si puissant aujourd'hui qu'il ne peut être arrêté et défait que par l'action concertée de toutes les nations unies. Dans l'intérêt de sa propre sécurité, le Canada doit prouver bien clairement aux autres nations unies, et surtout aux Etats-Unis, qu'il est aussi disposé à les aider qu'elles-mêmes le seraient à nous aider. Un vote affirmatif écrasant, lundi prochain, fera disparaître tout doute à ce sujet.

Aujourd'hui, malgré le magnifique effort de guerre du Canada, la restriction des pouvoirs du gouvernement canadien répand à l'étranger l'impression que l'effort du Canada n'est pas un effort total. Cette impression est tout à fait sans fondement. Néanmoins, elle cause une grande injustice à notre pays et à tous les citoyens qui contribuent à assurer la victoire. Je veux faire cesser cette injustice et j'exhorte tous mes concitoyens sans exception à faire en sorte que notre pays dispose d'une liberté d'action complète et de toutes nos forces pour l'ac-